

CENTRE & GESTION

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 044-284400025-20230228-23_016_DI-DE

DÉLIBÉRATION n° 23-016 de la séance du 28/02/2023 OBJET : Adoption de la feuille de route du Club emploi pour la période 2023-2026

L'an deux mille vingt trois, le mardi vingt-huit février à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Abbaretz, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 21

ÉTAIENT PRÉSENTS:

MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN,

Mmes Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Gaëlle ROUGERON,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR:

- M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- > Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- M. André KLEIN avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS.

<u>ÉTAIENT EXCUSÉS</u> :

MM. Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Rodolphe AMAILLAND,

Mmes Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire, M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,

Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,

M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,

Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales et lab' d'expérimentation,

Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,

Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,

Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,

Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,

Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,

Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Jean-Pierre POSSOZ a été désigné secrétaire de séance.

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 044-284400025-20230228-23_016_DI-DE

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DU CLUB EMPLOI POUR LA PÉRIODE 2023-2026

EXPOSÉ

Les 310 employeurs territoriaux du département de Loire-Atlantique emploient 30 000 agents fonctionnaires et contractuels afin de répondre, le plus souvent en proximité, aux besoins de services ou d'infrastructures publics de la population.

Dans un contexte de tension sur l'ensemble du marché du travail (faible taux de chômage et inadéquations entre les compétences disponibles et les besoins des employeurs, concurrence avec le service privé et entre les employeurs publics), les difficultés de recrutement représentent aujourd'hui un frein particulièrement prégnant pour les employeurs publics locaux. Si la fonction publique territoriale dispose de réels atouts pour attirer, elle demeure toutefois méconnue. La diversité et la richesse de ses métiers sont insuffisamment valorisées auprès de la population. Or, la capacité, pour les employeurs publics locaux, à attirer et fidéliser leurs personnels est déterminante pour assurer la continuité et la qualité de l'action publique.

La problématique de l'attractivité de l'emploi public (et les enjeux qui y sont consubstantiellement liés) se pose avec une acuité telle que le Conseil d'administration du Centre de gestion l'a placée au cœur du projet du mandat en posant comme l'un des caps politiques « d'agir efficacement avec les employeurs, en faveur de l'emploi et des trajectoires professionnelles des agents ».

Le Centre de gestion a ainsi choisi d'élaborer un plan d'action Club emploi en concertation avec les employeurs locaux.

Cet axe stratégique, prioritaire, repose sur une triple ambition politique :

- 1- Penser une véritable politique publique « emploi » ;
- 2- Travailler sur l'attractivité de l'emploi public, notamment auprès des jeunes ;
- 3- Améliorer l'offre de service en matière de remplacement et de renfort.

La problématique de l'emploi est à appréhender dans une acception large et par voie de conséquence à traiter sous divers angles (attractivité, recrutement, maintien dans l'emploi...).

Sur les fondements de ces orientations politiques, un projet stratégique a été défini, qui poursuit un double objectif :

- Placer le Centre de gestion comme fédérateur et coordinateur des problématiques « emploi » à l'échelle du département ;
- Elaborer une stratégie et des actions ambitieuses et concrètes à mettre en place en matière d'emploi (permanent et temporaire).

A travers cette démarche, le Centre de gestion a souhaité :

- Travailler de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes concernées et faciliter le croisement des regards,
- Mobiliser les employeurs locaux pour agir ensemble tant individuellement que collectivement, en co-responsabilité et dans la durée.

Afin de s'inscrire pleinement dans cette logique de rapprochement et de co-construction avec les décideurs publics locaux, a été mis en place un groupe de travail Club emploi, constitué d'élus, de DGS, de DG et de DRH, représentants de petites, moyennes et grandes collectivités et établissements publics du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 044-284400025-20230228-23_016_DI-DE

Ainsi, 4 réunions de travail Club emploi d'une richesse et d'une densité remarquables, conduites entre avril et septembre 2022, ont permis à partir d'un état des lieux puis de temps d'échanges organisés :

- De recueillir les attentes fortes des employeurs vis-à-vis du CDG44 en termes d'accompagnement, de mise en synergie, d'outillage ou encore d'adaptabilité et de réactivité, d'une part,
- D'élaborer une feuille de route pluriannuelle sur 3 ans répondant aux ambitions fixées par le conseil d'administration, d'autre part.

L'investissement et l'engagement sans faille de ce groupe dans cette démarche collective et participative se mesurent à l'aune de la qualité des résultats produits.

Ainsi, **5 orientations stratégiques** et **12 objectifs associés**, déclinés en plan d'action à déployer sur le temps du mandat, sur la base d'une planification annuelle, constituent la feuille de route Club emploi 2023/2026 :

<u>Orientation n°1</u> : Déployer des politiques et des expertises en RH performantes et adaptées aux besoins.

<u>Orientation n°2</u> : Impulser et développer des partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation, à l'échelle départementale et régionale.

Orientation n°3: Accompagner et encourager les mises en synergie dans un esprit de codéveloppement.

Orientation n°4: Développer et piloter une politique RH dynamique pour attirer et fidéliser.

<u>Orientation n°5</u>: Développer des modes de fonctionnement favorisant l'expérimentation et le partage de bonnes pratiques.

Cette **feuille de route Club emploi 2023-2026**, guidant l'action engagée, se présente à la fois comme un outil de pilotage et de suivi.

En outre, elle met en perspective la nécessité de clarifier le partage des responsabilités entre les différents acteurs selon un principe de subsidiarité et dans une logique d'efficacité et d'efficience.

Parmi les actions identifiées, certaines seront menées en continu, les autres à court ou moyen terme.

Émanant de cette feuille de route, les **7 actions** ci-après sont considérées comme **prioritaires** et seront **enclenchées**, **dès 2023** avec échéances, moyens associés et indicateurs d'évaluation :

- Renforcer et structurer l'unité Missions temporaires et remplacements du Centre de gestion,
- Repenser l'offre de service du Centre de gestion en matière d'accompagnement des parcours professionnels,
- Créer et mettre en place d'un kit de valorisation et de promotion des métiers de la FPT,
- Elaborer une ou plusieurs actions avec les associations d'élus sur le rôle et la responsabilité de l'employeur en matière de gestion RH et sur ses enjeux,
- Former des demandeurs d'emploi sur les métiers administratifs en tension (agent administratif poly-compétent),
- Renforcer, en lien avec le CNFPT, la professionnalisation des agents mis à disposition des collectivités et établissements publics du département,
- Valoriser les actions des employeurs en matière d'accueil d'apprentis et de stagiaires.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 07/03/2023

ID: 044-284400025-20230228-23_016_DI-DE

Ce plan d'action, initié par ces engagements pour 2023, est évolutif et fera l'objet d'un point d'avancement et d'une évaluation, une fois par an, auprès des administrateurs du Centre de gestion.

Concurremment et dans la continuité des travaux du Club emploi, mobilisé pour établir l'état des lieux et nourrir la construction de cette feuille de route, des réflexions sont engagées pour pérenniser l'existence de ce collectif de travail notamment en l'associant au suivi, à l'évaluation et à l'actualisation du plan.

DÉLIBÉRÉ

Considérant la nécessité de répondre aux enjeux de l'emploi et de l'attractivité dans un contexte particulièrement tendu ;

Considérant les enjeux exprimés par les employeurs locaux ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la feuille de route du Club emploi 2023-2026 et le plan d'action joint en annexe ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philip SQUELARD